INFORMATIONS IMPORTANTES LOCATAIRES

Bienvenue dans votre nouveau logement ! En cas de problème ou de question, voici comment communiquer avec les Entreprises Lachance

- **Pour une demande de réparation ou de service :** https://lachance.qc.ca/espace-client
- **Pour toute autre demande générale :** location@lachance.qc.ca
- **Urgence seulement** (ex. : dégât d'eau, perte de clé) : composez le 819-820-1545, puis sélectionnez **l'option 2,** suivie de **l'option 3.**

ÉTAT DES LIEUX À L'ARRIVÉE

Un constat des lieux doit être effectué lors de votre emménagement.

- Inspectez soigneusement le logement.
- Signalez tout dommage, bris ou appareil défectueux dès que possible.

ABONNEMENT À HYDRO

Dès votre arrivée, il est important de vous abonner au service d'électricité de votre secteur.
Hydro-Sherbrooke: https://www.sherbrooke.ca/fr/hydro-sherbrooke/abonnement
Hydro-Magog: https://www.ville.magog.qc.ca/informations-services/hydro-magog/
Hydro-Québec: https://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/demenagement/devenir-client.html

ASSURANCE HABITATION

L'assurance habitation est obligatoire pour tous les locataires. Nous recommandons de souscrire une couverture de responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars.
Cette protection est essentielle pour :

- Protéger vos biens personnels;
- Couvrir les dommages causés à l'immeuble ou aux parties communes en cas de sinistre (incendie, dégât d'eau, bris accidentel, etc.).

INSTALLATION DE VOS APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Une installation incorrecte peut causer des dommages importants et parfois coûteux. Avant d'utiliser vos appareils, vérifiez chaque branchement et assurez-vous que tout est correctement installé.

ERREURS COURANTES À ÉVITER

- **Laveuse :** tuyaux d'eau chaude et d'eau froide inversés ou mal raccordés.
- **Lave-vaisselle :** branchement électrique incorrect ou tuyau d'évacuation mal installé.
- **Évier :** oublier de connecter le tuyau de renvoi du lave-vaisselle peut provoquer une fuite d'eau. Si vous n'avez pas de lave-vaisselle, assurez-vous que le tuyau de renvoi est correctement bouché.

IMPORTANT : En cas de doute, faites toujours appel à un professionnel qualifié. Veuillez noter que **Les Entreprises Lachance ne prennent pas en charge le branchement des appareils électroménagers**.

INFORMATIONS UTILES

Il n'y a pas d'eau

l est possible que l'arrivée d'eau ait été fermée à la suite de certains travaux.
Vérifiez les valves près du chauffe-eau, généralement situées dans un placard ou une salle de rangement. Assurez-vous qu'elles sont ouvertes.

Il n'y a pas d'eau chaude

Si vous avez uniquement de l'eau froide, le chauffe-eau pourrait être désactivé.

1. Localisez le panneau électrique, souvent situé dans une chambre.
2. Repérez le disjoncteur du chauffe-eau et assurez-vous qu'il est en position **ON**.
3. Attendez de **30 à 60 minutes** pour permettre à l'eau de chauffer.

Prise de courant qui ne fonctionne pas

1. Localisez le panneau électrique, souvent situé dans une chambre.
2. Repérez le disjoncteur qui est en position **OFF** et remettez-le en position **ON**.

Plinthes électriques

Assurez-vous qu'aucun objet ne se trouve à moins de **6 pouces** de vos plinthes électriques.
Une plinthe obstruée peut présenter un risque d'incendie et réduire considérablement son efficacité pour diffuser la chaleur dans votre logement.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Quel est mon numéro de stationnement ?

Consultez le plan de stationnement ou votre bail qui vous ont été envoyés par courriel. Si vous ne l'avez pas reçu, contactez votre agent de location.

Quel est mon code Wi-Fi ?

Si votre logement comprend un service Internet, référez-vous au courriel qui vous as déjà été envoyé. Si vous ne l'avez pas reçu, contactez votre agent locatif. *Pensez à vérifier vos courriels indésirables.

Comment fonctionnent les bornes de recharge électrique ?

Si vous n'avez pas de borne électrique et que vous désirez en obtenir une*, vous devez effectuer un billet de service : https://lachance.qc.ca/espace-client. *certains immeubles ne le permettre pas

- Immeubles de 20 logements et moins : La borne est connectée à votre propre compteur électrique. Vérifiez que le disjoncteur (breaker) du panneau électrique est en position ON.
- Immeubles de 20 logements et plus : Utilisation via l'application Eddie.
  Guide disponible ici : https://lachance.qc.ca/espace-client

Quel est mon numéro de case postale ?

Deux types de boîtes postales peuvent être disponibles selon votre immeuble :

Boîte postale intérieure (gérée par le propriétaire) :

Elle est située à l'intérieur de l'immeuble. La clé vous est remise directement par Les Entreprises Lachance.

Boîte postale communautaire (Postes Canada) :

Elle est située à l'extérieur de l'immeuble. Pour obtenir votre clé, vous devez en faire la demande auprès de Postes Canada :

https://www.canadapost-postescanada.ca/scp/fr/soutien/bc/recevoir/boites-postales-communautaires/par-ou-commencer-boite-postale-communautaire.page

Comment fonctionne l'échangeur d'air ?



Si vous avez ce contrôle d'échangeur d'air vous devez le faire fonctionner selon ces modes :

- Circulation de l'air intérieur **(MODE À PRIVILÉGIER)**
- Circulation de l'air avec l'extérieur – basse vitesse*
- Circulation de l'air avec l'extérieur – haute vitesse*
- Arrêt

**Les modes de circulation avec l'air extérieur doivent être utilisés uniquement lorsque vous constatez un taux d'humidité trop élevé dans votre logement.*

Pour tous les autres modèles de contrôle, il est conseillé d'ajuster votre échangeur d'air en mode Éco 1 ou Recirculation :

